

PLAN D'ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT

Conformément à l'Article 4 du Contrat de Vente signé le 27/02/2025, le prix total de la parcelle s'élève à 20000 \$ (vingt mille dollars américains). L'acompte s'élève à 0\$ américains. Le solde du montant, soit 20000\$ américains sera réglé en un paiements mensuels égaux de 20000\$ américains chacun, selon le calendrier ci-dessous.

N° de Paiement	Date d'Échéance	Montant (USD)
0. Acompte	27/02/2025	0 \$
1	27 février 2025	20000 \$

NB : Ce plan est soumis aux termes et conditions stipulés dans le contrat de vente, notamment les intérêts de retard mentionnés à l'Article 10.

Ce plan de paiement est un plan ouvert, vous avez la possibilité de payer un montant mensuel plus élevé ou de solder le montant de la dette avant la fin de l'échéancier.